

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 04 MARS 2009

L'an deux mille neuf, le quatre mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 25 février 2009 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures trente minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN,
Mme EUGENE, M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL,
M. RICHARD, *Adjoint au Maire, Vice-présidents de Commissions.*

Mme NILLES, M. PICARD-BACHELERIE, Mme OEHLER, M. AUGER,
Mme BELARD, M. HERBEZ, Mme SÉVIN-ALLOUET, M. KHINACHE, Mme NEVEU,
M. CAYLA, Mme DUPUY, M. MOHAMED, Mme GARNIER, M. PENICHOST,
Mme HEDUIN, M. BLANCHARD, Mme GOMMERY, M. PARENT, M. TROGRIC,
M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, Mme LEBBAZ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

13 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/ 39 (Communication-Documentation)

- **Objet** : Contrat de routage de messages (SMS) pour mise en conformité avec les autorités de tutelle des flux de communications
- **Cocontractant** : Société Informatique et Sécurité (Clever Technologies)
- **Durée / date** : Contrat de 10 mois à compter de la date de départ de mise en service de routage des messages reconductible par période de un an
- **Montant H.T.** : 1 835,00 €
- **Montant T.T.C.** : 2 194,66 €

Décision n° 2009/ 40 (Services Techniques)

- **Objet** : Contrat de maintenance de l'arrosage automatique sur la commune
- **Cocontractant** : Entreprise Soisy Arrosage
- **Durée / date** : Ce contrat prendra effet au 1^{er} mars 2009 pour une durée d'un an et pourra être reconduit expressément d'année en année sans que cela n'excède pas 3 ans
- **Montant H.T.** : 735,79 €
- **Montant T.T.C.** : 880 €

Décision n° 2009/ 41 (Informatique)

- **Objet** : Contrat d'acquisition et de maintenance de deux licences flottantes ADS/DIA pour le logiciel d'Urbanisme Droits de cités
- **Durée / date** : achat immédiat
- **Montant H.T.** : 560 €
- **Montant T.T.C.** : 669,76 €

Décision n° 2009/ 42 (Ressources Humaines)

- **Objet** : Formation professionnelle à destination d'un agent de la collectivité portant sur l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants)
- **Cocontractant** : Centre d'Etudes et de Recherches pour la Petite Enfance (C.E.R.P.E)
- **Durée / date** : De février 2009 à février 2010
- **Montant H.T.** : 1 500,00 €net
- **Montant T.T.C.** : Pas de TVA

17 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/ 43 (Marchés Publics / Services Techniques)

- **Objet** : Rénovation de l'éclairage public du centre ville
- **Cocontractant** : Société EL-ALE SAS
- **Durée / date** : 3 mois
- **Montant H.T.** : 155 048, 59 €
- **Montant T.T.C.** : 185 438, 52 €

Décision n° 2009/ 44 (Marchés Publics / Services Techniques)

- **Objet** : Avenant n° 1 au marché 2008-CTM-EM-38 relatif à la réfection totale de l'électricité du Marché Saint Flaive (toilettes extérieures non prévues initialement)
- **Cocontractant** : Société ELECTEN
- **Montant H.T.** : 17 67, 79 €
- **Montant T.T.C.** : 2 114, 28 €

Le montant de cet avenant amène le montant total du marché de 58 492, 67 €H.T.soit 69 957, 23 €T.T.C à 60 260, 46 €H.T soit 72 071, 51 €T.T.C, représentant une augmentation de 3,02 % du montant du marché.

Décision n° 2009/ 45 (Marchés Publics / Services Techniques)

- **Objet** : Diagnostic et réalisation d'un Cahier des Charges Techniques pour les éclairages publics
- **Cocontractant** : Société OHM INGENIERIE
- **Durée / date** : 18 semaines
- **Montant H.T.** : 39 062, 34 €
- **Montant T.T.C.** : 46 718, 56 €

Décision n° 2009/ 46 (Marchés Publics / Sports)

- **Objet** : Réfection de 12 courts de tennis « terre battue »
- **Cocontractant** : Société SUPERSOL
- **Durée / date** : Un an renouvelable 3 fois
- **Montant H.T.** : 23 920 €
- **Montant T.T.C.** : 28 608, 32 €

18 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/ 47 (Services Techniques)

- **Objet** : Mission d'étude géotechnique G5 afin de valider les principes de construction mis en œuvre pour l'aire d'accueil des gens du voyage
- **Cocontractant** : Entreprise TECHNOSOL
- **Durée / date** : 1 mois
- **Montant H.T.** : 1 250 €
- **Montant T.T.C.** : 1 495 €

Décision n° 2009/ 48 (Services Techniques)

- **Objet** : Entretien des espaces verts du Centre Associatif « l'Arche »
- **Cocontractant** : Société LE COLOMBIER
- **Durée / date** : Un an renouvelable, sans excéder 2 ans
- **Montant H.T.** : 10 212 €
- **Montant T.T.C.** : Pas de TVA

26 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/ 49 (Ressources Humaines)

- **Objet** : Convention de formation destinée aux animateurs et portant sur la direction et la gestion de différentes structures socio-éducatives, socioculturelles et de centre de loisirs
- **Cocontractant** : IFAC Val d'Oise
- **Durée / date** : un an renouvelable par convention
- **Montant H.T.** : 3 046, 56 €
- **Montant T.T.C.** : Pas de TVA

Décision n° 2009/ 50 (Marchés Publics / Services Techniques)

- **Objet** : Entretien et réparation du parc de véhicules
Lot 02 : changement des pneumatiques de véhicules légers toutes marques
- **Cocontractant** : Société MEFIFIOT
- **Durée / date** : Un an renouvelable 3 fois
- **Montant H.T.** : minimum annuel : 1 500 €; maximum annuel : 4 000 €
- **Montant T.T.C.** : minimum annuel : 1 794 €; maximum annuel : 4 784 €

Déclarer infructueux les lots suivants :

- *Lot 01 : Entretien et réparation mécanique de véhicules légers toutes marques*
- *Lot 03 : Réparations carrosserie de véhicules légers toutes marques*
- *Lot 04 : Contrôles techniques véhicules légers toutes marques*
- *Lot 05 : Entretien, réparations mécaniques, changements de pneumatiques et réparation de carrosserie des poids lourds toutes marques*
- *Lot 06 : Contrôle technique poids lourds toutes marques*

27 FEVRIER 2009

Décision n° 2009/ 51 (Services Techniques)

- **Objet** : Fourniture d'énergie électrique au tarif jaune pour l'école et la restauration scolaire Jean Jaurès, location du comptage et son entretien ainsi que la livraison de fluide
- **Cocontractant** : EDF
- **Durée / date** : un an

Les conditions financières sont celles décrites aux articles 13 et 14 de la convention et qui prévoit qu'en application des dispositions de l'article 4 de la décision du 23 septembre 2005, en vigueur depuis le 1^{er} janvier, approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution, la ville doit s'acquitter de :

- la redevance de contrôle de chaque dispositif de comptage,
- la redevance de relève de chaque dispositif de comptage,
- la redevance de location et d'entretien de chaque dispositif de comptage, pour les comptages loués par EDF,
- la redevance de profilage si la courbe de mesure n'est pas à utiliser.

V - ACTION EDUCATIVE**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Dans le cadre de la fermeture des écoles maternelle et élémentaire Louis Pergaud prévue pour la fin de l'année scolaire 2008-2009, approuve le nouveau découpage des secteurs scolaires pour les rues indiquées ci-dessous, à compter de la rentrée 2009-2010,
 - Donne délégation au Maire dans le cadre des dérogations exceptionnelles.

Du secteur Louis PERGAUD vers le secteur Eugène DELACROIX

CAPITAINE GEORGES CLEMENT (rue)
 CLAUDE DEBUSSY (rue)
 DIX HUIT JUIN (rue du) Du n° 126 au 188
 FRANCOIS COUPERIN (rue)
 KWOTT et LEYDECKERS (rue)
 METIERS (rue des)
 RENOIR (rue) Du 8 ter au 22
 SYNDICAT (rue du) Du n°3 à 25

Du secteur Louis PERGAUD vers le secteur Maurice RAVEL

ADRIA (rue d')
 ARTISTES (allée des)
 ARTS (place des Arts)
 AUBEPINE (impasse de l')
 CENTRE TECHNIQUE (rue du)
 CLOS BARBIER (allée du) N° 160 à 306 PRIVEE
 COQUELICOTS (rue des)
 COSMOS (rue du)
 COTEAUX (rue des)
 DIX HUIT JUIN (rue du) Du n° 23 au 185
 EUROPE (avenue de l')
 FLORALIES (rue des)
 FRANCOIS PLASSON (rue)
 FRANCONVILLE (route de) N°s pairs
 GABRIEL PERI (rue de)
 HAMEAU (rue du)
 JEAN LURCAT (allée)
 JEAN LURCAT (square)
 JEAN RICHPIN (rue)
 LAMPERTHEIM (rue de)
 LEONARD DE VINCI (square)
 MALDEGEM (rue de)
 MESANGES (avenue des)
 MOLIERE (rue)
 NOYER MULOT (allée)

PAUL BELMONDO (allée)
 PAUL BELMONDO (square)
 PAUL BOURGET (rue)
 RAPHAEL (square)
 RESIDENCE DES COTEAUX (Allée de la)
 ROSERAIE (rue des)
 VAUCONSANT (allée)
 VEXIN (rue du)
 VIGNE (rue de la)
 WIERDEN (rue de)

Du secteur Louis PERGAUD vers le secteur Victor HUGO

JULES MARCHAND (avenue)
 LILAS (avenue des)
 MEISSONNIER (rue)
 MYOSOTIS
 PETITE BAPAUME (rue de la) du 59 au 77 et du 46 au 52
 PETITE BAPAUME (place de la)
 SYNDICAT (rue du) Du n° 2 à 18

Du secteur Maurice RAVEL vers le secteur Louis PASTEUR

EAU DES COLLINES (allée de l')

JEAN DE FLORETTE (allée)
 MANON DES SOURCES (allée)
 MARCEL PAGNOL (place)
 TEMPS DES SECRETS (allée le)

Du secteur Maurice RAVEL vers le secteur Alphonse DAUDET

ARTHUR RIMBAUD (place)
 AUGUSTE RODIN (place et mail)
 BARTHOLDI ('place Frédéric Auguste)
 FRANCOIS RUDE (place)
 JEAN BAPTISTE CARPEAUX (allée)
 PAUL LANDOWSKI (allée)
 PIERRE PUGET (allée)
 QUATRE-HORIZONS (allée des)

Du secteur Louis PASTEUR vers le secteur Jean JAURES

ALLINE (avenue)
 GISORS (sente de)
 LAISNEES (sente des)
 MARE DU GUAY (allée de la)
 RAOUL DAUTRY (rue) Du n° 2 au 88bis

Zone flottante : les parents des enfants scolarisés à Victor HUGO pour les rues ci-dessous pourront émettre un souhait entre la maternelle Anatole FRANCE ou Victor HUGO. Une décision sera prise selon les places disponibles.

CAMILLE - CLEMENT (rue)
 CLOCHER (rue du)
 CLOS AUDINOT (rue du)
 COTTAGE (allée du)
 DIX HUIT JUIN (rue du) Du n° 16 au n°20 et du n°1 au 21
 DOCTEUR CHABRY (rue du)
 EGLISE (rue de l') Côté n°s impairs
 FRANCONVILLE (route de) Du n° 1 au 25
 JEAN MOULIN (rue) Du n° 13 au 25
 LOUIS DESSARD (rue)
 LOUIS SAVOIE (rue) N°s impairs avant le 65
 MAIRIE (avenue de la) N°s impairs
 RENAISSANCE (mail)
 REPUBLIQUE (rue de la) Du n° 2 au 38
 SAINT FLAIVE (rue) Du n° 5 au 9 et du 10 au 24

STALINGRAD (rue de) Du n° 1 à 19 et 2 à 16b

Zone flottante : les parents des enfants scolarisés à Louis PASTEUR pour les rues ci-dessous pourront émettre un souhait entre la maternelle Anatole FRANCE ou Louis PASTEUR. Une décision sera prise selon les places disponibles.

ANATOLE FRANCE (rue)
 ANITA CONTI (place)
 CLOS GILLET (allée du)
 CLOS DES LIEVRES (allée des)
 DANIEL (rue) Coté n°s pairs
 ECOLES (rue des)
 EGLANTINES (allée des)
 ESPERANCE (avenue de l')
 FRANCONVILLE (route de) Du n° 27 et +
 GRANDS ARBRES (square des)
 JEAN MOULIN (rue) Du n° 1 au 11 et n° 14
 JULES FERRY (place)
 LAMARTINE (rue) N°s pairs
 LIEVRES (sente des)
 LUTINS (allée des)
 MARECHAL GALLIENI (rue du) Du n° 1 au 47
 MAURICE BERTEAUX (rue) Du n°2 au 30bis et 1 au 15b
 NADINE (rue) Coté n°s impairs et du 38 au 88
 OISEAUX (allée des)
 PAUL BERT (rue) Du n° 1 au 89 et 2 au 106
 PAUL ELUARD
 PIERRE CURIE (rue) N°s impairs
 PRESIDENT KENNEDY (rue du)
 SAINT FLAIVE (rue) Du n° 9b au 25 et du 24b au 30
 STALINGRAD (rue de) Du n° 20 au 52 et du 21 au 57
 VICTOR HUGO (rue)
 VILLIERS (avenue de)

Sortie de Monsieur NACCACHE à 20h30
(Donne pouvoir à Madame GRAS)

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle. GILBERT, Mme LEBBAZ)
Votants : 29 Pour : 29

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h15.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Affiché le 11 MARS 2009